

Réf: Dossier 391501

Avis de constitution

SOCIETE « TANGA AFRICA »

Siège ABIDJAN Cocody Riviera Synacassci 2
carrefour Mosquée, Lot 619, Ilot 70

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/02/2025 , et enregistrés au CEPICI le 21/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TANGA AFRICA »

Objet : La sécurité digitale ;
• La conciergerie digitale ;
• La gestion de visites ;
• La gestion de parkings ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Cocody Riviera Synacassci 2
carrefour Mosquée, Lot 619, Ilot 70

Dirigeant(s) M ASSOHOON KOUAMELAN YOANN EDDY

(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04414 du 16/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24202/GTCA/RC/2025 du 16/04/2025

